

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2026**

L'an 2026, le 1er juin à 18 h 50, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2026, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique LORCET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Étaient présents : Dominique LORCET, Marc SEVIN, Catherine LEGRAND, Christine MONTIGNY, Philippe DEFRANCE, Paul PERDEREAU, Bénédicte TERRASSE, Samuel TOURNE, Nathalie NAPOLY, Denis HÉNAULT, Didier HOARAU, Virginie GUYARD, Yoann ROBIN, Aude DUCLOUX, Lucie PIERRON, Brice CHARRON, Céline VOIRAND, Lucille DUVALLET

Pouvoirs : 0

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026.

2026-027 – Règlement intérieur du restaurant scolaire applicable à compter de la rentrée 2026/2027

A l'unanimité, le Conseil Municipal **adopte** le règlement intérieur du restaurant scolaire communal joint en annexe ; **dit** que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 ; **autorise** le Maire à signer ce règlement.

2026-028 – Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès du GIP Recia

A l'unanimité, le Conseil Municipal **nomme** pour siéger au sein du GIP Recia :

Titulaire : Brice CHARRON

Suppléant : Christine MONTIGNY

2026-029 – Subvention exceptionnelle à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de Chevilly »

A l'unanimité, le Conseil Municipal **verse**, à titre exceptionnel pour l'année 2026, une subvention de 1025 € correspondant au montant du règlement de la cotisation annuelle à l'UDSP45.

2026-030 – Prise en charge de frais d'équipement de la police municipale dans le cadre d'une formation

A l'unanimité, le Conseil Municipal **rembourse** la somme de 89.96 € au policier municipal, au titre d'équipement acquis pour suivre le stage « Formation préalable à l'armement : maniement des bâtons » effectué du 19 au 23 janvier 2026.

2026-031– Prise en charge des frais de la formation PSC (Premiers Secours Citoyen) pour les habitants de Chevilly

A l'unanimité, le Conseil Municipal **prend en charge** la moitié du coût de formation PSC pour les participants domiciliés à Chevilly, soit 30 € par personne.

Fait à Chevilly, le 3 juin 2026

**Le Secrétaire de séance,
Christophe Bazille**

**Le Maire,
Dominique LORCET**

